### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

République Française Département de L'Aveyron

Séance du 03 avril 2025

#### Délibération n° D2025-019

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, à vingt heures cinq minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Luzençon, sous la présidence de M. Didier CADAUX, Maire de la Commune de Saint-Georges-de-Luzençon, dûment convoqués le 21 mars 2025.

Présents :

BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CARNAC Alain, CARRIERE Philippe, CHUREAU

Esther, EGEA Frédéric, FAGES Christine, FORT Dominique, GAUFFRE Christian, MUYS

Elisabeth, THOMAS Rémi et VICENTE Florian.

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration(s):

ARIZA Emmanuelle (pouvoir à EGEA Frédéric), CARRIERE Edith (pouvoir à THOMAS Rémi),

DELMAS Corinne (pouvoir à CHUREAU Esther), GALTIER Samuel (pouvoir à VICENTE

Florian), LEPETIT Philippe (pouvoir à CARRIERE Philippe)

Absent(s) excusé(s):

CADAUX Didier, LOPEZ Emilie

Nombre de Membres en Exercice :

19

Nombre de Membres présents :

12

Nombre de suffrages exprimés :

17

Vote(s) Pour :

14

Vote(s) Contre : Absentions(s) : 0

Publiée le :

10 AVR. 2025

Transmise au Représentant de l'État le :

10 AVR. 2025

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme MUYS Elisabeth** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

# Objet de la délibération : Budget Eau - Assainissement : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur l'adjoint aux finances indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026. La ville a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française Département de L'Aveyron

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Séance du 03 avril 2025

#### Délibération n° D2025-019

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le CFU **2024** du **Budget Eau - Assainissement** qui vient d'être présenté et qui s'établit de la manière suivante :

	Dépenses (+RAR)	Recettes	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Résultat
Fonctionnement	474 248,91 €	481 652,21 €	182 697,54 €	190 100,84 €
Investissement	200 540,30 €	163 077,66 €	34 562,42 €	-2 900,22 €
Total	674 789,21 €	644 729,87 €	217 259,96 €	187 200,62 €

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve le CFU 2024 du Budget Eau - Assainissement, à la majorité des suffrages exprimés :

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 3 abstentions (M. BEAUMONT Y., M. CARNAC A., M. GAUFFRE C.)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon

Le 03 avril 2025

Le Secrétaire de séance

Pour extrait conforme, Adjoint aux Finances M. VICENTE Florian



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, et/ou
  - un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone : 05 62 73 57 57; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

### Accusé de réception d'un acte en préfecture

Budget Eau - Assainissement : Approbation du Compte Financier Unique

(CFU) 2024

Date de décision: 03/04/2025

Date de réception de l'accusé 10/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250403\_019

Identifiant unique de l'acte: 012-211202254-20250403-20250403\_019-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

Document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: CFU\_21120225400036\_2024\_D\_VDEF.xml (99\_BU-012-211202254-

20250403-20250403\_019-BF-1-1\_1.xml)

Annexe: D2025-019\_DELIB\_BUDGET EAU\_Approbation CFU 2024.pdf (70\_DE-

012-211202254-20250403-20250403\_019-BF-1-1\_2.pdf )

D2025-019\_DELIB\_BUDGET EAU\_Approbation CFU 2024

Annexe: D2025-019\_DELIB\_BUDGET EAU\_Approbation CFU 2024\_CFU.pdf (

71\_AN-012-211202254-20250403-20250403\_019-BF-1-1\_3.pdf)

D2025-019\_CFU 2024